

COMPTE-RENDU COMITE TECHNIQUE RESTREINT
ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY-EN-BRIE

Comité technique restreint « contrats Natura 2000 et objectifs de développement durable », le 22 mars 2012

1 - PARTICIPANTS

- Monsieur George Président du comité de pilotage, conseiller municipal de Choisy-en-Brie
- Monsieur Beaufort Maire de Choisy-en-Brie
- Monsieur Cendrier Propriétaire de parcelles forestières dans le site Natura 2000
- Madame Baron Propriétaire de parcelles dans le site Natura 2000
- Monsieur Charon-Nocher Propriétaire de parcelles dans le site Natura 2000
- Monsieur Rivallin Seine-et-Marne Environnement / chargé de mission ZH/biodiversité
- Madame Dordonnat Conseil général 77 / technicienne sites et réseaux naturels
- Madame Auguste Conseil général 77 / EDATER
- Monsieur Guyon ONEMA
- Madame Girard SAGE des Deux Morin
- Monsieur Rodde DDT 77 / Service Environnement et Prévention des Risques
- Monsieur Suchecki Agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal

• Excusée :

- Madame Houeix Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 77

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

- Monsieur George ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. S'ensuit un tour de table lors duquel l'ensemble des participants se présente.

Il cède ensuite la parole à Monsieur Suchecki, représentant du bureau d'études Eu.Créal, lequel commente un diaporama exposant successivement :

- Une présentation et une définition des contrats Natura 2000 ;
- Les contrats Natura 2000 potentiellement transposables au Vannetin.

L'exposé se poursuit par la présentation d'un document papier relatif aux objectifs de développement durable, au programme d'action et aux missions d'animation.

- Les participants formulent ensuite les observations suivantes :

Madame Baron et Monsieur Charon-Nocher demandent à ce qu'un rappel de ce qu'est un site Natura 2000 soit fait.

Monsieur Rodde précise qu'il serait nécessaire d'ajouter des actions d'animation pour les parcelles forestières, en plus de celles relatives à tous les milieux, aux milieux humides et aux milieux agricoles.

Monsieur Rodde explique également que les contrats Comm_1 (aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact) et Comm_2 (aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les surfaces forestières) devront être ajoutés à la liste des contrats Natura 2000.

Le suivi scientifique des deux espèces d'intérêt communautaire sera intégré aux actions d'animation.

Monsieur Rivallin précise qu'il serait plus judicieux de mettre les noms des espèces végétales et animales en latin dans les contrats Natura 2000 pour éviter les confusions.

- Après débat avec les acteurs locaux, les services de l'Etat et les propriétaires présents, les objectifs de développement durable, les actions d'animation et les contrats retenus sont :

Objectifs de développement durable

- 1 - Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et de corridors écologiques ;
- 2 - Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels ;
- 3 - Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ;
- 4 - Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire ;
- 5 - Améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement ;
- 6 - Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein du site (Mulette épaisse) ;
- 7 - Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière ;
- 8 - Restaurer la qualité de l'eau ;
- 9 - Restaurer et conserver des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- 10 - Maintenir ou développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation des espèces de poissons d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles ;
- 11 - Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Actions d'animation transversales

► Actions concernant tous les milieux :

Anim_1 : Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les politiques publiques et les projets du territoire ;

Anim_2 : Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels ;

Anim_3 : Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ;

Anim_4 : Améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement ;

Anim_5 : Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein et à proximité du site (Mulette épaisse).

► Action concernant les milieux agricoles :

Anim_Agri : Participer au développement d'une agriculture économiquement viable, durable et respectueuse de l'environnement.

► Actions concernant les milieux humides :

Anim_ZH : Favoriser la gestion durable des cours d'eau.

► Action concernant les milieux forestiers :

Anim_Forêt : Participer au développement d'une sylviculture économiquement viable, durable et respectueuse de l'environnement.

Contrats Natura 2000

Ripisylve_1 : Restauration et entretien de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ;

Ripisylve_2 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (surface forestière) ;

Hydro_1 : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive ;

Hydro_2 : Gestion équilibrée des formations hydrophiles dans le lit mineur de la rivière ;

Hydro_3 : Restauration des frayères ;

Continuité_1 : Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières ;

Inva_1 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (surfaces non agricoles) ;

Inva_2 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (surfaces forestières) ;

Infra_1 : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, des chemins, des dessertes et des autres infrastructures linéaires ;

Pasto_1 : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie biologique ;

Pasto_2 : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique ;

Comm_1 : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ;

Comm_2 : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (surface forestière).

Autres contrats

Continuité_2 : Effacement ou aménagement d'obstacles à la libre circulation piscicole et sédimentaire ;

Berge_1 : Restauration de berges par des techniques végétales douces.

- L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur George remercie les participants.

La séance est levée à 12 h 00.